



Bureau du conseil de gestion

Séance du 08 avril 2013

DELIBERATION N°003/2013

Avis simple sur le projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La-Nouvelle

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L334-5, R334-33, 6°, R 334-34 et R 331-50 ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°201243-004 du 22 mai 2012, modifié, portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées n°2012/06 du 15 mars 2012 portant délégations données au conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU le règlement intérieur du parc naturel marin, approuvé par le conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées par délibération du 3 octobre 2012, notamment son article 11 ;
- VU la délibération du conseil de gestion du parc naturel marin n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau du conseil ;
- VU la convocation régulière du bureau et l'atteinte du quorum ;
- VU le dossier du maître d'ouvrage présenté par le Conseil Régional du Languedoc Roussillon en vue du débat public qui s'est tenu de décembre 2012 à avril 2013 ;

CONSIDERANT que ce projet d'extension portuaire se situe à l'extérieur du périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que ce projet répond à un des objectifs qui est de soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques maritimes ;

Sur présentation du président, après en avoir délibéré

Article 1. Le bureau du conseil de gestion donne un avis favorable au projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port La Nouvelle.

Article 2. Le bureau demande néanmoins à rester vigilant sur ces impacts potentiels et pour cela souhaite être associé dans le cadre des études postérieures au débat public et à ce que soient mises en œuvre les actions de restauration écologiques les plus innovantes.

-:-

Vote sur cet avis :

Favorables : 11

Défavorables : 0

Abstention : 2

Le Président du conseil de gestion



Christian BOURQUIN